

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
DEPARTEMENT DE LA DEFENSE
NATIONALE ET DE LA SECURITE

-(DIAM.D.26.1.77)-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

SECRET 77/ 113 du 11/3/77

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
ET NOMINATION DES OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE
NATIONALE AU TITRE DE L'ANNÉE 1977.

---oOo---

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL;
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CON-
SEIL D'ETAT, CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA SECURITE.

-oOo-

Vu - LA CONSTITUTION;

Vu - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT
DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE;

Vu - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES
DE L'A.P.N.;

Vu - LE DECRET 74/354 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU CONSEIL SU-
PÉRIEUR DE LA DÉFENSE;

Vu - LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE
DÉFENSE

Vu - LE DECRET 74/356 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT COMPOSITION ET ATTRIBU-
TIONS DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ;

Vu - L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE 055/PCE/MDN DU 25 NOVEMBRE 1970 FIXANT LES
MODALITÉS D'AVANCEMENT DES MILITAIRES OFFICIERS DE L'A.P.N.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

ARTICLE 1ER - SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1977
ET NOMMÉS À TITRE DÉFINITIF À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1977.

" AVANCEMENT ARMÉE "

ARMÉE DE TERRE

I. - AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT :

A - INFANTERIE

- LES ASPIRANTS :

- BOUKAKA RENÉ - C.S.
- BENGOU JEAN-PIERRE - -"

.../...2.

II.- AU GRADE D'ASPIRANT :

B - ADMINISTRATION :

LES SERGENTS :

- MABOUSSOU	CHARLES	-	C.S.
- FOUTI	DOMINIQUE	-	"-
- BOUITI	PROSPER	-	"-

ARTICLE 2.- LE MINISTRE DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT, CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENRÉGISSTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OU BESOIN SERA.

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 11 Mars 1977

Par le Président de la République,
CHEF DE L'ÉTAT.-

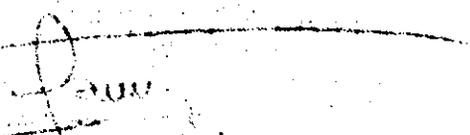

COMMANDANT MARIEN NGUABI

~~LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-~~

~~COMMANDANT LOUIS SYLVAIN-GOMA.~~

LE MINISTRE, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL
D'ÉTAT CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DE LA SÉCURITÉ.-

LE MINISTRE DES FINANCES.-


COMMANDANT DENIS SASSOU-NGUESSO.

~~JEAN-JACQUES ONTSA-ONTSA.~~